

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

#### Décision du 10 juillet 2024 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TECR2431270S

Par décision du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 10 juillet 2024, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, est prononcée à l'encontre de la société TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE, de numéro SIREN 442 395 448 dont le siège social est situé 2 B, rue Louis-Armand, 75015 Paris 15, l'annulation d'un volume de 83 859 843 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 324 571 302 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.